



COMITÉ CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM
ET POUR LE DÉVELOPPEMENT - TERRE SOLIDAIRE

4, rue Jean-Lantier - 75001 Paris
01 44 82 80 00 - ccf-d-terresolidaire.org

Croire en demain

Octobre 2010 N° 4



© Bruno Lamy

La lettre des legs et donations

Un nouveau Délégué général au CCFD-Terre Solidaire.



“ Depuis le mois de juin, je suis le nouveau Délégué général du Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre Solidaire. J'ai accepté cette proposition de Guy Aurenche, président du CCFD-Terre Solidaire, avec enthousiasme. Je suis très attaché au CCFD-Terre Solidaire et aux valeurs de respect et de solidarité qu'il promeut. Pour le CCFD-Terre Solidaire, la lutte contre la misère et l'exclusion repose sur une priorité fondamentale : toute personne humaine quelle que soit son origine, sa culture, sa religion, doit pouvoir accéder librement aux droits fondamentaux : sécurité alimentaire, éducation, santé, liberté de conscience, etc. Seul le respect de ces droits essentiels permet à chacun de mener une vie digne et de devenir acteur de son avenir.

La solidarité internationale et l'engagement social en Église sont au centre de mon parcours depuis près de 25 ans. Agé de 56 ans, marié, père de 3 enfants, et grand-père d'une petite-fille, je suis engagé de longue date dans la solidarité internationale et au CCFD-Terre Solidaire en particulier.

De formation initiale en Mathématique et Physique, j'ai débuté ma carrière en 1983, comme directeur international de Fondacio, un mouvement d'Église de formation humaine et spirituelle.

Au CCFD-Terre Solidaire, avant d'accepter d'être Délégué général, j'étais, depuis 2007, directeur de la Vie associative. Précédemment, j'ai occupé les postes de chargé de mission Caraïbes-Amérique centrale-Pays andins, et chef du service Amérique latine (1992-1998), puis de directeur des Études et du Plaidoyer, de 1999 à 2001. De 2002 à 2007, j'ai été Délégué général du CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement) un collectif rassemblant 55 associations de solidarité internationale françaises.

Et aujourd'hui plus que jamais, je veux croire qu'un autre monde est possible. Partout sur tous les continents, une semence d'espérance est plantée. Dans de nombreux endroits du monde, elle porte déjà ses fruits.

Au désenchantement nul n'est tenu,
et surtout pas nous.

”

Bernard Pinaud

Délégué général du CCFD-Terre Solidaire



Zoom sur... Le legs

En fonction de votre situation familiale et selon ce que vous souhaitez, vous pouvez léguer selon trois modèles :

Le legs universel

Si vous n'avez pas de descendants ou d'ascendants directs, vous pouvez disposer de votre patrimoine comme vous le voulez et le léguer à qui vous souhaitez.

Cela peut être un ami, un parent éloigné ou encore une association comme le CCFD-Terre Solidaire.

Le legs à titre universel

Lorsque vous avez des héritiers, il vous est possible de léguer tout ou partie de votre patrimoine à un ou plusieurs bénéficiaires, de votre choix.

Le legs particulier

Vous choisissez de léguer un bien ou une somme précise à un ou plusieurs bénéficiaires de votre choix dans le cadre de votre succession (bijoux, terrain, appartement...).

Comment être sûr que mon legs sera bien utilisé ?

La vigilance du CCFD-Terre Solidaire vous donne l'assurance que votre legs ou donation sera utilisée dans leur intégralité pour financer les missions de développement ou les activités de plaidoyer du CCFD-Terre Solidaire.

Le CCFD-Terre Solidaire appartient au « Comité de la charte de déontologie, don en confiance » groupement volontaire d'associations acceptant un strict contrôle de leurs financements. Enfin, la préfecture contrôle l'affectation des donations et des legs.



Le legs est une disposition faite par testament au bénéfice d'une personne physique ou morale. Il ne prend effet qu'après le décès.

Le legs peut être rédigé par vous-même mais il est préférable de faire appel à un notaire pour s'assurer de la conformité avec la loi et surtout s'assurer de la bonne exécution de vos dernières volontés.



Comment faire un legs au CCFD-Terre Solidaire ?

Il suffit de rédiger votre testament en mentionnant le Comité catholique contre la faim et pour le développement comme légataire de tout ou partie de votre patrimoine.

Les libellés des organismes ou personnes légataires (ceux à qui vous faites le legs) doivent être le plus clair possible pour qu'il n'y ait pas de confusion, notamment en précisant leur adresse.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique, le CCFD-Terre Solidaire est habilité à recevoir des legs et des donations exempts de tous droits de succession et de mutation. Le CCFD-Terre Solidaire peut également être désigné comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

En exprimant de cette manière votre confiance envers le CCFD-Terre Solidaire et votre engagement en faveur du développement, vous nous permettez de soutenir des projets au service des plus démunis, nécessitant un appui sur le long terme.



A SAVOIR

Si vous avez déjà fait votre testament mais vous souhaitez le modifier : vous pouvez modifier votre legs, sous forme d'un ou plusieurs codicilles*, et en réfutant toutes dispositions antérieures.

* Le mot « codicille » est une expression de la pratique notariale désignant des dispositions contenues dans un second testament modifiant un testament antérieur ou contenant des précisions ou de nouvelles dispositions qui ne se trouvaient pas dans l'acte d'origine.

Témoignage

Célibataire et sans enfants j'ai décidé de léguer au CCFD-Terre Solidaire. Je sais que je ne léserai aucun proche. J'ai eu l'occasion au cours de ma vie de séjourner à plusieurs reprises en Afrique (en Côte d'Ivoire et au Togo). J'ai pu constater lors de mes séjours que les besoins sur place sont réels et nombreux et que l'aide au développement est nécessaire à ces pays.

Aujourd'hui, l'Afrique est un continent auquel je suis particulièrement attachée et en léguant au CCFD-Terre Solidaire, je souhaite apporter mon aide à ce continent. Parce que j'ai une totale confiance dans le CCFD-Terre Solidaire, dans son honnêteté et son expérience, je sais que cette association saura utiliser comme il se doit mon legs pour soutenir des projets de développement en Afrique.

Mon legs est à mes yeux un geste important et porteur de sens et je souhaitais dire à tous les membres du CCFD-Terre Solidaire qu'au-delà du soutien matériel qu'il constitue, c'est mon engagement moral et personnel à leurs côtés qu'il symbolise.

Geneviève - Ardennes.

Commandez le Rapport moral et d'activité du CCFD-Terre Solidaire 2009

Un Rapport moral et d'activité revisité qui fait le pari de la lisibilité, jamais évidente vu le nombre d'actions et de sujets de mobilisation du CCFD-Terre Solidaire. Nous perdons sans doute en exhaustivité, mais pour la première fois un guide des projets tente de donner l'ampleur de nos partenariats dans le monde. 2009 a été l'année de 463 projets sur les cinq continents. Année funeste de l'impact ravageur de la crise qui frappe encore plus durement les plus pauvres parmi des habitants des pays du Sud et de l'Est, mais pour nos partenaires et pour nous une 48^e année de courage, d'imagination et de combats contre l'indignité du non accès aux droits, au droit de vivre.

Vous pouvez commander ce document en utilisant le coupon réponse joint à cette lettre.

50 ans d'actions solidaires :

- 1961** Le pape Jean XXIII déclare « Nous sommes tous solidairement responsables des populations sous alimentés » et crée, avec les évêques de France, le Comité catholique contre la faim (CCF).
- 1962** Première collecte de Carême du CCF qui ajoute à son nom « et pour le développement » en 1966.
- 1964** 1^{ère} coopérative agricole au Pérou. Dès le départ nous décidons de soutenir des communautés du sud. Il n'y aura donc jamais d'expatriés au CCFD-Terre Solidaire.
- 1980** Les bénévoles du CCFD-Terre Solidaire soutiennent la résistance des Polonais face au communisme par l'envoi de convois alimentaires.
- 1981** Le CCFD-Terre Solidaire est la seule organisation engagée contre l'apartheid et le racisme en Afrique du Sud.
- 1983** Nous inventons la finance solidaire et créons le premier Fonds commun de placement de partage avec les plus pauvres.
- 1984** Le CCFD-Terre Solidaire propose en France le Commerce Equitable avec Artisans du Monde, et plus tard avec le label Max Havelaar.
- 1985** Grande mobilisation de l'association contre la famine en Ethiopie.
- 1993** Le gouvernement français décerne le label « Grande cause nationale » au CCFD-Terre Solidaire.
- 1996** La campagne contre les mines anti-personnel, portée par plusieurs associations dont le CCFD-Terre Solidaire reçoit le Prix Nobel de la Paix.
- 2006** Après le tsunami en Asie, nous nous engageons dans la reconstruction de l'économie locale.
- 2009** Rapport contre les « Bien mal acquis » : bilan des avoirs détournés par plusieurs chefs d'états dans le monde et le détournement de l'argent du développement.
- 2010** Lancement de la campagne « Aidons l'argent » contre les paradis fiscaux.

NIER

SOULIGNER

ADDITIONNER
Idée + Action

ÉGALISER
Sud - Nord

LIER
CCFD-Terre Solidaire



En savoir plus

Contactez-moi :

par téléphone au **01 44 82 80 58**

ou par mail à :

infogenerosité@ccfd.asso.fr

Je répondrai à toutes vos questions en toute confidentialité.



Rayna
Paraskova



COMITÉ CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM
et POUR LE DÉVELOPPEMENT - TERRE SOLIDAIRE

4, rue Jean-Lantier - 75001 Paris
01 44 82 80 00 - ccfd-terresolidaire.org



AGRÉÉE PAR

COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

www.comitecharte.com

Directeur de la publication : Pierre Laurent - Rédaction : Lucie Bringer - Coordination rédaction/iconographie/fabrication : Roselyne Blondel - Réalisation création/graphisme : Grand M - Impression : Imprimerie Jean-Bernard - Copyright © CCFD, CCFD-Terre Solidaire - 4, rue Jean Lantier - 75001 Paris.

Cette Lettre des Legs et donations est imprimée sur papier 100 % recyclé de qualité supérieure (cyclus), fabriqué à base de 100 % de vieux papiers collectés après usage.

Retrouvez toutes ces informations sur : ccfd-terresolidaire.org/legs